

des prix et des revenus d'organiser sans délai un entretien de ce genre avant que cette augmentation de prix ne soit appliquée.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à la Chambre, il s'agit d'une commission indépendante...

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Jusqu'à quel point?

L'hon. M. Basford: ...et j'ai expliqué à la Chambre ce qu'elle s'efforce de faire. Comme il s'agit d'une commission indépendante, il serait peu séant de ma part de lui enjoindre d'heure en heure ce qu'elle doit faire.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il dire à la Chambre à quel plafond le gouvernement estime que le coût de la vie doit monter avant qu'il comprenne et admette que son programme anti-inflationniste est une farce monumentale?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[Plus tard]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai noté que dans sa réponse le ministre a déclaré que la Commission prend ses décisions au jour le jour. Il a employé le mot décision. Or une décision a un caractère définitif. Est-il en mesure de présenter les décisions prises par cette Commission depuis deux semaines?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré que la Commission ne m'adressait pas de rapport quotidien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne peut s'en tirer ainsi. Il a déclaré qu'on prenait des décisions de temps à autre. La Commission lui fera-t-elle part des décisions prises à ce sujet depuis deux semaines?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je vais consulter le compte rendu. Je crois avoir dit que la Commission ne m'adresse pas de rapport quotidien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège. Le ministre ne peut altérer ou fausser ses propres paroles. Il a bien dit qu'on a pris des décisions. Maintenant, il essaie de faire marche arrière parce qu'il ne sait rien de ces décisions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Shefford.

LA CONSTRUCTION MARITIME

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR CERTAINS SYNDICATS

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Peut-il dire si le gouvernement a l'intention de mettre en pratique les principales recommandations faites par la CSN et la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, relativement à l'industrie de la construction navale au Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, ces recommandations ont été faites au comité de la Commission canadienne des transports. Je vais prendre connaissance du mémoire et, surtout, j'attendrai que les recommandations de la Commission soient connues.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DÉTENTION INJUSTE D'INDIGÈNES DANS LES PÉNITENCIERS

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Étant donné la récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Dry Bones, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'aucun indigène n'est aujourd'hui détenu injustement dans nos pénitenciers?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'espère qu'il en est ainsi, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Depuis l'affaire Dry Bones, le ministre de la Justice, son ministre ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont-ils étudié la loi sur les Indiens pour déterminer quels articles sont maintenant devenus désuets à la suite du jugement capital rendu par la Cour suprême du Canada conformément à la Déclaration des droits?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député que nous nous proposons d'abroger complètement la loi sur les Indiens, le 25 juin dernier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Supprime-t-on, à cette occasion, les articles discriminatoires qu'elle contient?